

DEC190595INSHS

Décision portant prolongation de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche n°3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC180056INSHS en date du 9 février 2018 portant renouvellement de l'unité de service et recherche intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine et nommant Mme Muriel Sinanidès directrice par intérim;

Vu la décision DEC182026INSHS en date du 18 juillet 2018 portant prolongation du mandat de Mme Muriel Sinanidès aux fonction de directrice par intérim de l'unité susvisée ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Muriel SINANIDES, déléguée régionale pour la circonscription Centre Est du CNRS, est maintenue dans ses fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et recherche n°3261 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Lorraine » pour une durée de 2 (deux) mois à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

18 FEV. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90